

Département du PUY-DE-DÔME

# COMMUNE DE SAINT GERMAIN LEMBRON

**LOTISSEUR :**

**SEP de la Ronzière**

Représentée par M. BERTUCAT Didier

47 rue Fontgiève

63000 CLERMONT-FERRAND

## *LOTISSEMENT ' LA RONZIÈRE '*

DDE Délégation  
Val d'Allier  
Arrivé le

06 AOUT 2012

**PERMIS D'AMENAGER  
REGLEMENT**

**PA  
10**



**GEOVAL S.E.L.A.R.L**  
de GEOMETRES-EXPERTS  
B.E.T. VRD

38 rue de Sarliève – CS 10012  
63808 COURNON D'Auvergne  
TEL:04-73-37-91-01 FAX:04-73-30-91-15  
Email: [cournon@geoval.info](mailto:cournon@geoval.info)



DATE

Juillet 2012

DOSSIER N°

C11596-02

INDICE

A

NOM FICHIER

PA10\_reglement.doc

# REGLEMENT

Indice	Date	Désignation
A	26/07/2012	Initial
B		

## REGLEMENT

Le projet se situe dans la zone Uh du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT GERMAIN LEMBRON, applicable sur le lotissement et complété par les articles suivants.

### **ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DESSERTES DES TERRAINS**

Les accès interdits portés au plan de composition PA 4 devront être respectés.

### **ARTICLE 12 – REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT**

Il est vivement recommandé aux acquéreurs des lots de prévoir une à deux places non closes avec un accès direct sur la voie, à l'intérieur de leur parcelle.

Les portails, s'ils existent peuvent être implantés en retrait de l'alignement de la voie, afin de permettre le stationnement des véhicules.

### **ARTICLE 14 – COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS**

En l'absence de COS, la Surface de Plancher maximum sur le lotissement est fixé à 2200 m<sup>2</sup>.  
La répartition est la suivante :

Lots	Surface de plancher (m <sup>2</sup> ) maximum
1 (à bâtir)	280
2 (à bâtir)	270
3 (à bâtir)	270
4 (à bâtir)	300
5 (à bâtir)	340
6 (à bâtir)	240
7 (à bâtir)	230
8 (à bâtir)	270
Total	2200